



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 26 NOV. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

**Direction de la
commande publique**

AB/CT/JR

N°2025-506

OBJET : Contrat n°C25088 relatif à la mise en place d'un atelier de contes musicaux africains – CSM Les Noëls.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'un prestataire pour la mise en place d'un atelier de contes musicaux africains pour le compte du centre social municipal Les Noëls à Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT la proposition de l'association MAMESSI, domiciliée 120 rue du Bignon à SEMOY (45400),

D E C I D E

Article 1 : d'accepter et de signer un contrat de prestation avec l'association MAMESSI, domiciliée 120 rue du Bignon à SEMOY (45400), pour un montant de 500 € TTC afin d'organiser un atelier de contes musicaux africains pour un groupe de 8 enfants de 5 ans participant au dispositif d'accompagnement à la scolarité organisé par le Centre social municipal Les Noëls.

Article 2 : La prestation aura lieu le mercredi 17 décembre 2025 de 10h00 à 11h00, à l'école maternelle Descartes de Soisy-sous-Montmorency.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251126-C25088-CC
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

26 NOV. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le :

26 NOV. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

26 NOV. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251126-C25088-CC
Date de réception préfecture : 26/11/2025